

9. Randonnée – Schéma de la randonnée Inter Caux Vexin « Diversification des pratiques sportives sur les itinéraires de randonnée » - Plan de financement et Demande de subvention DETR et auprès du Département de Seine-Maritime. – Délibération.

**Délibération B 2023-02-08-006**

**Rapport**

Rapporteur	M. AGUADO
Nombre de conseillers en exercice	24
Nombre de conseillers présents	17
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants	19

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Anthony AGUADO, Vice-Président en charge de la Mobilité, qui précise qu'un reliquat de fonds européens Leader (programme 2014-2022) donne l'opportunité à la Communauté de Communes Inter Caux Vexin de présenter un nouveau projet portant sur la « Diversification des pratiques sportives sur les itinéraires de randonnée ».

En parallèle du projet « Montée en gamme des itinéraires », la collectivité souhaite également développer les pratiques sur ses chemins de randonnée.

Déjà fortement portée par des clubs locaux, la pratique du VTT est également valorisée au travers de temps forts annuels : la Cléroise, les Préautomnales, mais aussi d'évènement d'envergure régionale comme la TRJV Trial. Ainsi, la création d'équipements structurants permettra d'accompagner la montée en puissance de la pratique du VTT sur le territoire.

En ce sens, la Communauté de Communes souhaite proposer deux plateaux VTT afin d'initier le public à cette pratique sportive. Ces plateaux VTT seront composés de sept modules en bois disposant chacun d'un panneau pédagogique expliquant comment franchir « l'obstacle ». Chacun des modules fera travailler une habileté particulière, toutes très utiles en VTT, sur les chemins de pleine nature.

Pour permettre la réalisation du projet et pallier ce défaut de financement, il est proposé de déposer consécutivement deux demandes de subventions auprès :

- de la Direction des Equipements et Territoires Ruraux (DETR), dans le cadre de l'appel à projets « Equipements sportifs de taille modérée » (30 %) ;
- du Département de Seine-Maritime, dans le cadre des subventions pour les équipements sportifs (25 %).

Le plan de financement prévisionnel « Diversification des pratiques sportives » est le suivant :

**Dépenses (HT) :**

<b>Conception et installation de deux plateaux VTT composés chacun de 7 modules en bois et de supports pédagogiques</b>	<b>30 000,00 €</b>
---	--------------------

**Recettes :**

<b>DETR</b>	<b>9 000,00 €</b>
<b>Département de Seine-Maritime</b>	<b>7 500,00 €</b>
<b>Autofinancement</b>	<b>13 500,00 €</b>
<b>Recettes totales</b>	<b>30 000,00 €</b>

Vu les statuts de la CCICV et notamment la compétence :

- entretien et aménagement des chemins de randonnées présentant plus de 50% de chemin non bitumés et supérieur à 5 km linéaire, et des itinéraires de randonnée inscrits au PDESI de niveau 2 ;
- aménagement et entretien du circuit touristique cyclable intercommunal « Promenade au Pays d'Emma Bovary » et inscription au PDESI des itinéraires intercommunaux.

Vu le Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) ;

Vu le Schéma Intercommunal de la randonnée établissant les itinéraires répondant aux critères des statuts de la Communauté de Communes (Délibération 2019-06-24-060) ;

Vu l'avis de la commission attractivité du 23 janvier 2023 ;

## Délibération

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité autorise Monsieur le Président à :

- déposer un dossier de demande de subventions auprès de la DETR dans le cadre de l'appel à projets « Equipements sportifs de taille modérée » ;
- déposer un dossier de demande de subventions auprès du Département de Seine-Maritime dans le cadre des subventions pour les équipements ;
- signer toutes conventions et actes en découlant.
- imputer les dépenses et recettes correspondantes du service « Tourisme » , Chapitre 633 du BP 2023.

Nombre de votants	19
Votes pour	19
Votes contre	0
Abstention	0

Pour ampliation conforme,  
Le Président de la Communauté,



Éric HERBET



Le Secrétaire de séance



Jean-Pierre CARPENTIER

Accusé de réception en préfecture  
076-200070449-20230208-B2023-02-08-006-DE  
Date de télétransmission : 20/02/2023  
Date de réception en préfecture : 20/02/2023